



Paris, le 23 juillet 2019

Rapport sur l'état des lieux de l'accès du public aux espèces en France métropolitaine

Créé en septembre 2018 sous l'égide du Ministère de l'économie et des finances et de la Banque de France, un groupe de travail composé de représentants de la filière fiduciaire française a établi un état des lieux de l'accès aux espèces sur le territoire métropolitain à fin 2018.

Le rapport publié ce jour confirme globalement une très bonne accessibilité aux espèces, grâce à un réseau de près de 53 000 distributeurs automatiques de billets et de plus de 23 000 points de distribution d'espèces, par exemple chez des commerçants ou des débitants de tabac. Ainsi :

- 98,9 % de la population âgée de 15 ans et plus réside soit dans une commune équipée d'au moins un distributeur, soit dans une commune située à moins de quinze minutes en voiture de la commune équipée la plus proche ;
- en moyenne, un habitant résidant dans une commune non équipée d'un automate est à huit minutes en voiture de la commune équipée la plus proche ;
- en prenant en compte l'ensemble des points d'accès, seulement 0,1% de la population (soit 34 268 personnes âgées de 15 ans et plus) se situe à plus de 15 minutes d'un point de délivrance d'espèces.

Depuis 2015, une légère baisse du nombre de distributeurs a été observée, traduisant principalement une optimisation des installations existantes, majoritairement dans les zones urbaines, péri-urbaines et les communes de plus de 10 000 habitants, ayant un fort taux d'équipement, sans dégradation de l'accès aux espèces. La fermeture de certains distributeurs sous-utilisés va de pair avec l'ouverture de nouveaux distributeurs là où les besoins des populations le justifient.

Le contexte fortement évolutif des usages des moyens de paiement demandera une attention particulière au cours des années à venir, afin de continuer de garantir à tous et partout l'accessibilité aux espèces, et de préserver la liberté de choix du moyen de paiement, en particulier pour les populations fragiles ou habitant en milieu rural.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances a déclaré : « Le Gouvernement s'était engagé à faire toute la transparence sur l'accès aux espèces sur le territoire. C'est chose faite. Comme le démontre le rapport publié aujourd'hui, l'accès aux espèces et l'implantation des distributeurs de billets demeurent très satisfaisants dans notre pays. C'est une priorité pour le Gouvernement. La diversification des moyens de paiement et le développement des paiements électroniques constituent également une opportunité pour améliorer et diversifier les services offerts à nos concitoyens et à nos entreprises. »

Contact Presse :

Cabinet de Bruno Le Maire – 01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Banque de France – Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00 – presse@banque-france.fr

François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, a quant à lui affirmé « La Banque de France est garante vis-à-vis des citoyens du libre choix de leurs moyens de paiement. C'est un élément fondamental de la confiance dans la monnaie, et elle s'attache à en garantir l'égalité, sécurité et accessibilité. Parmi l'ensemble des moyens de paiement, les espèces continuent à jouer un rôle important dans notre vie quotidienne. Les résultats de ce rapport sur les distributeurs de billets sont globalement satisfaisants ; la Banque de France suivra avec vigilance les évolutions futures, en relation avec la profession bancaire ».

Contact Presse :

Cabinet de Bruno Le Maire – 01 53 18 41 13 – presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Banque de France – Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00 – presse@banque-france.fr